

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LEVASSEUR

Rapport de M. Levasseur sur le congrès de Saint-Pétersbourg (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 30-36

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__30_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

Rapport de M. Levasseur sur le Congrès de Saint-Petersbourg. (Suite et fin).

On avait songé aussi, durant plusieurs sessions, à créer une sorte de Commission centrale chargée d'imprimer une direction uniforme aux travaux du Congrès et de veiller dans l'intervalle des sessions à ce que les résolutions fussent exécutées par les gouvernements. Plusieurs plans avaient été déjà proposés et repoussés. Celui de M. de Semenow a eu une plus heureuse fortune ; il a été voté après avoir subi quelques modifications, et il a été résolu qu'une commission permanente serait formée et se composerait en premier lieu des membres chargés de préparer le plan d'une statistique internationale, c'est-à-dire des collaborateurs de la Statistique comparée, et en second lieu des membres des pays non représentés dans l'œuvre internationale que la Commission jugerait à propos de s'adjoindre. Cette Commission, qui se réunirait au moins une fois dans l'intervalle de deux sessions du Congrès, aurait pour mission de demander des renseignements sur la mise à exécution des vœux du Congrès, de poursuivre l'assimilation des publications statistiques dans les divers pays, d'appeler l'attention de la Commission organisatrice sur les questions à débattre à la prochaine session et d'effectuer des enquêtes internationales sur les branches de la statistique auxquelles tiennent ces questions.

Quel sera le sort de cette création ? Autant nous avons plaidé avec conviction la cause de la statistique internationale, autant nous nous sommes tenu sur la réserve à propos de la Commission permanente. Nous étions trop nouveau dans ces réunions pour attaquer un projet que de bons esprits méditaient depuis longtemps, et d'autre part nous avions sur son opportunité trop de doutes pour le soutenir. Nous en conservons encore quelques-uns, tout en étant prêt à la soutenir, autant qu'il nous sera possible, dans le bien qu'elle espère faire. Elle ne peut pas et elle ne doit pas se substituer au Congrès lui-même, et elle a raison ; car un Congrès vit de libre discussion ; elle ne peut même pas remplacer la Commission organisatrice constituée momentanément dans chaque pays où doit avoir lieu le prochain Congrès. Mais elle peut remplacer, et évidemment elle remplacerait l'avant-congrès, en ayant sur lui l'avantage d'être moins pressée de prendre des résolutions et moins exposée aux surprises, mais aussi l'inconvénient pour les délégués d'un voyage de plus. Elle se propose surtout d'agir sur les gouvernements, par voie de persuasion, évidemment, puisqu'elle n'a aucune puissance effective. Mais les résolutions du Congrès n'ont-elles pas par elles-mêmes une vertu persuasive assez efficace ? Si les directeurs de statistique qui les connaissent et qui, presque toujours, ont pris part aux débats, ne les exécutent pas, c'est qu'ils sont dans l'impossibilité de le faire ou qu'ils professent eux-mêmes une opinion contraire. Que pourra contre ces obstacles la Commission permanente ? Il est très-bon de préparer et de publier les principaux documents internationaux sur les questions à débattre. Mais le soin de cette publication ne pouvait-il pas incomber directement à la Commission organisatrice ? A chaque session du Congrès, une des grandes capitales demandait officiellement à recevoir les statisticiens. On voit bien comment et par qui seront payées les dépenses ; mais pour les réunions de la Commission permanente qui auraient lieu sans solennité dans une ville de l'Europe centrale, on ne voit pas bien sur quel budget on prendrait les frais de bureau, les dépenses d'impression et autres. L'expérience dira comment la commission permanente a pu surmonter ces difficultés, et nous l'apprécierons d'après les services qu'elle aura rendus. Nous n'avons exprimé à cet égard qu'un vœu que l'assemblée a bien voulu adopter : c'est que si la Commission permanente donne effectivement une direction à la statistique comparée, elle s'occupe non-seulement du rapprochement de chaque fait social dans les différents pays, mais encore des rapports des faits sociaux avec les phénomènes physiques, par exemple des rapports de la vie humaine avec le climat, et que les statisticiens, sans sortir de leur domaine déjà bien vaste, pour empiéter sur celui de la science météorologique ou géologique, conduisent leurs recherches et en disposent les résultats de manière à rendre bien apparents ces rapports lorsqu'ils existent, la connaissance des lois qui unissent le monde physique au monde moral et chaque civilisation au sol particulier sur lequel elle se développe peut y gagner quelque chose.

Le Congrès de Saint-Petersbourg, c'est-à-dire la réunion de tous les statisticiens, délégués officiels ou autres, qui a suivi l'avant-congrès, avait un avantage sur ses devanciers. Les questions avaient été longuement préparées ; le nombre des sections et les heures de séances avaient été réglés de manière à faciliter le travail, et il était possible, à condition de consacrer la journée entière au travail et de renoncer même le plus souvent à retourner déjeuner à l'hôtel, de suivre régulièrement les débats de deux sections. C'était un progrès ; ce n'est pas encore la perfection. Il y

avait encore trop de matières à élaborer. L'impression des rapports préparatoires n'a pu être terminée que pendant la session, et le temps a quelquefois manqué pour les étudier. C'est peu à peu qu'on se corrige d'un pareil défaut. Les premiers Congrès ont eu les travers par lesquels Aristote caractérise la jeunesse : une ardeur déréglée et beaucoup de présomption. Ils ont tout embrassé, tout agité ; ils se sont imaginé qu'ils allaient tout réformer. Depuis, on a appris à se modérer ; on se modérera plus encore à mesure qu'on sentira mieux qu'il faut beaucoup de temps pour introduire des réformes sérieuses dans l'ensemble des statistiques officielles, et qu'il vaut mieux, sans précipitation, traiter à fond deux ou trois questions que d'en effleurer vingt. Le programme sera moins séduisant sans doute et risquera de ne pas offrir à chacun l'appât de son goût ; mais les résolutions seront incontestablement meilleures ou du moins mieux fondées.

La population est toujours une des grandes préoccupations de la statistique officielle. Deux sections, présidées par MM. de Semenow et de Bouschen, lui étaient consacrées, l'une pour le recensement, l'autre pour le mouvement. Quel est le nombre des habitants d'un pays ? C'est assurément une des questions auxquelles la statistique officielle est le plus prête à répondre d'une manière satisfaisante, et cependant il n'y a peut-être pas quatre pays en Europe qui puissent être comparés, sous le rapport de la population, autrement que par simple approximation. D'abord les recensements ne se font pas à la même époque, et le chiffre des habitants de la Prusse, en 1867, ne peut être rapproché que moyennant certaines réserves, du chiffre des habitants de la Grande-Bretagne en 1871, parce que dans l'intervalle la population de la Prusse n'est pas restée stationnaire ; ensuite, certains recensements sont très-irréguliers. L'Espagne n'en a pas eu depuis 1860 ; la Turquie n'en a jamais eu ; elle n'était même pas représentée au Congrès. Le Congrès a exprimé le vœu très-sensé qu'il y eût au moins dans chaque État un recensement décennal, et que ce recensement se fit à la fin de l'année de la dizaine (1880, 1890, etc.). Enfin, comment recenser les habitants ? Dans le lieu où ils se trouvent ou dans le lieu de leur domicile habituel, ou bien encore dans leur domicile légal ? Le domicile légal est un mot qui n'a de sens que dans certains États. Le domicile habituel peut être interprété de diverses manières : il l'a été même en France où nombre de personnes inscrites en 1866 dans la commune de leur résidence d'été ont été, en 1872, enregistrées comme habitants de Paris. Le seul mode qui soit susceptible d'une règle uniforme, c'est le recensement au lieu où l'on se trouve ; on obtient ainsi la population présente ou population de fait. Aussi, tout en admettant les deux autres modes, le Congrès a-t-il particulièrement recommandé celui de population présente pour la statistique internationale. Mais pour être bien pratiqué, il exige certaines précautions : le choix de la saison où la population se déplace le moins, et le mois de décembre paraît le plus convenable à cet effet ; la rapidité de l'opération qui ne peut être exacte qu'à la condition d'être accomplie en un jour sur toute la surface du territoire. Il a également recommandé l'emploi des bulletins individuels qui se prêtent plus aisément que les bulletins de famille aux diverses combinaisons d'une statistique. La France s'est servie avec succès de bulletins individuels pour son recensement de 1872 ; mais elle aurait, pour obtenir exactement ce qu'on appelle la population présente, quelques modifications à apporter dans l'instruction ministérielle qui accompagne les bulletins.

Pour le mouvement de la population, elle a peu à apprendre des résolutions du

Congrès. Elle est du nombre des États qui ont fourni des modèles, car elle pratiquait déjà conformément aux vœux de la session de Saint-Petersbourg, l'enregistrement des actes par l'administration civile, l'indication des naissances multiples avec distinction du sexe des enfants, celle des mariages consanguins, la désignation de l'âge des décès par jours et mois pour les enfants de moins d'un an, avec distinction des enfants légitimes et illégitimes, la division en population urbaine et population rurale, etc. Quelques additions cependant peuvent être faites à nos recueils, tels que l'âge de la mère et la profession du mort. Ces détails, et d'autres encore, sont utiles à connaître et ajoutent des documents précieux à la science de l'homme social ; on doit les enregistrer. Mais il faut savoir aussi quelle est la limite des renseignements qu'on peut obtenir, limite variable suivant les mœurs et le degré d'instruction de chaque peuple. Au-delà on n'obtient plus rien à cause de la résistance des habitants ou de l'incurie des employés. Nous croyons que les registres de la population que M. de Buschen demandait, dépasseraient précisément cette limite en France.

Les trois autres sections étaient consacrées à l'industrie, au commerce et à la justice.

La section de justice, que présidait M. von Bomhauer, et dans les discussions de laquelle MM. Yvernès, de France, Mayr, de Bavière, ont pris une part très-active et arrêté les cadres de la statistique judiciaire et recommandé expressément l'usage des casiers judiciaires tels, à peu près, qu'ils existent en France.

La section de commerce, présidée par M. Lamansky, a vivement discuté à propos d'un rapport fort remarqué de M. Thørner sur la classification des marchandises dans les tableaux d'importations et d'exportations, sur la manière de calculer les poids, de trouver et d'exprimer la valeur.

Là encore, comme sur tant d'autres parties de la statistique, règnent la diversité et l'incertitude. J'ouvre le tableau du commerce extérieur de 1862, et je trouve que la France exporte en Angleterre une valeur de 834 millions et importe pour 656 millions. Je consulte le document anglais : il porte 544 millions et 541 millions. Je trouve aussi ensuite, dans le tableau français, qu'avec l'Italie notre commerce est de 290 et 299 millions. Je recours au document italien : il dit 248 et 197. Deux Français, MM. Maurice Block et Caignon, dans le but d'assurer un peu mieux l'exactitude des déclarations à la sortie, demandaient qu'un exemplaire spécial des déclarations de sortie des pays d'exportation fût produit au pays de destination. Mais les exigences du commerce, qui n'aime pas mettre ses acheteurs et les gouvernements dans la confiance de ses opérations, ont fait rejeter la motion.

La section d'industrie, présidée par M. Veschniakow, avait à s'occuper d'une des parties les moins bien ordonnées de la statistique. M. Engel qui, dans l'œuvre de la statistique internationale, avait choisi l'industrie et qui peut parler en maître sur ces matières, avait déclaré dans une brochure que l'état actuel des documents européens ne permettait en aucune manière une comparaison sérieuse. Le Congrès a demandé que chaque pays fît une enquête décennale, et a réglé provisoirement l'ordre des matières, sauf révision par les jurés de l'Exposition de Vienne. La classification des industries est une besogne difficile et qui ne saurait jamais satisfaire complètement l'esprit. Celle qui était proposée dans le rapport préparatoire nous paraît avoir le mérite d'une clarté suffisante et d'un enchaînement raisonné. Nous

sommes d'autant plus porté à l'approuver que, dans notre cours d'économie publié en 1868, nous avons fondé notre classification exactement sur les mêmes principes, distinguant, comme le bon sens l'indique, l'agriculture, l'industrie et le commerce, et divisant l'industrie, premièrement en industries extractives qui fournissent des matériaux bruts; secondement en industries préparatoires, mécaniques et chimiques qui préparent des outils et des agents pour la production; troisièmement en industries travaillant à satisfaire nos besoins personnels, besoins d'alimentation, de vêtement, de logement, de transport, besoins de l'intelligence; car la satisfaction des besoins de l'homme est la raison d'être et la fin de l'industrie. C'est l'ordre que nous suivions dans nos ouvrages de géographie. Le rapporteur, M. Andreiew, qui paraît d'ailleurs avoir créé lui-même sa classification sans avoir eu connaissance de notre travail, fait une première catégorie des industries extractives; il y englobait non-seulement les industries extractives proprement dites, mines et carrières, mais, par un abus de langage qui conduisait à une confusion, les industries agricoles, récoltes, bestiaux, forêts, etc.: sur la motion de M. Engel, les industries agricoles ont été retranchées. La seconde catégorie, sous le titre d'instruments de travail et de transport, correspond à nos industries préparatoires, et comprend les machines, les industries chimiques et les industries des moyens de transport que nous reconnaissons volontiers être mieux ici qu'à la place assignée par nous. La troisième catégorie, sous le nom d'industries servant aux différents besoins de l'homme, comprend les constructions, l'habillement, l'alimentation, les besoins intellectuels. Vient en dernier lieu le commerce. Le cadre général se subdivise en 491 sections. C'est beaucoup; avant que la moitié des États de l'Europe aient pu donner une réponse quelconque à ces 491 questions, que de modifications l'industrie elle-même n'aura-t-elle pas subies?

Bien d'autres questions ont été traitées; parmi les plus importantes, nous pouvons citer la statistique postale qui a donné lieu à un très-bon rapport de M. Poggenpohl, la statistique médicale dont M. Bredow a été un des rapporteurs; la question de l'emploi des tableaux graphiques et des cartes géographiques dans les publications de la statistique et particulièrement dans les publications officielles, sur laquelle les rapports ont été confiés à MM. Schwabe, de Berlin, et Levasseur. La session de Saint-Petersbourg a donc largement accompli sa tâche.

Nous disions qu'un des défauts du Congrès était de préparer à chaque session une carrière trop vaste, d'obliger par suite la discussion à la parcourir avec précipitation pour atteindre le but et voter la résolution dans le temps déterminé. Nous disions que, bien qu'un peu plus réservée à cet égard, la session de Saint-Petersbourg était loin d'être à l'abri de tout reproche. Aussi reviendra-t-on avec profit sur quelques-unes des questions qu'elle a élaborées, mais de ses résolutions, il restera assurément un fait capital, la continuation du projet de statistique internationale, et de très-bons conseils relatifs à la statistique de la population, du commerce et de la justice, que nous engageons les directeurs des bureaux compétents dans les divers pays de l'Europe et de l'Amérique à méditer et à mettre à profit dans leurs publications.

Les Congrès sont une institution utile. Il est bon que ceux qui, dans différents pays, cultivent une même science, se voient de temps à autre, se communiquent leurs travaux et leurs idées par les discussions publiques et par les conversations familières qui suivent la discussion : la science a toujours quelque chose à gagner au contact des savants.

Il n'est peut être pas de genre d'étude auquel ce contact soit plus profitable qu'à la statistique. Elle vit de comparaison ou, pour parler plus clairement, elle vaut surtout par les comparaisons qu'elle permet d'établir en chiffres précis entre divers faits sociaux et entre divers pays à propos d'un même fait. Pour que ces comparaisons soient faites, il faut que dans la manière de procéder au recensement et au classement il s'établisse une certaine harmonie. C'est à quoi le Congrès tend en rédigeant des vœux et des résolutions, et c'est là sa principale raison d'être. A-t-on toujours suivi ses conseils ? Non, sans doute. Il a souvent trop demandé et peu de pays sont aujourd'hui assez avancés pour pousser au-delà des faits les plus simples leur examen de conscience ; c'est là un mal que le progrès de la civilisation peut seul faire disparaître. Il y en a un autre, provenant soit de la négligence de quelques directeurs de statistique qui s'inquiètent trop peu de ce qui peut-être fait dans le sens d'une entente commune, soit d'un faux amour-propre qui les pousse à persévérer dans la voie où ils s'étaient tout d'abord engagés. C'est un mal qui disparaîtra le jour où les directeurs comprendront qu'il est de l'intérêt de leur science d'agir tout autrement, et qu'entre deux manières à peu près équivalentes de procéder à une statistique, celle qui leur fera le plus d'honneur parce qu'elle rendra le plus de services, sera celle qui facilitera le mieux la comparaison avec d'autres pays.

Le Congrès rapproche les savants ; les quelques jours qu'ils passent ensemble leur en apprennent sur la valeur des hommes, sur le nombre, la nature et l'importance de leurs publications plus que ne pourraient le faire souvent les études solitaires du cabinet ; en général, lorsqu'ils sont de vrais savants, ils apprennent à s'estimer réciproquement en se voyant de plus près, et de ces réunions passagères ils font naître des relations durables dont la science recueille les plus solides profits.

Il y a un siècle, la statistique n'existait, pour ainsi dire, pas, et l'arithmétique politique, comme on disait alors, n'était fondée que sur des conjectures. Aujourd'hui, tout imparfaite qu'elle est, elle est devenue une partie importante des connaissances que doivent posséder l'administrateur et l'homme d'État. Le président du Congrès à la session de Saint-Petersbourg, qui invoquait son expérience personnelle et qui, étant ministre depuis une vingtaine d'années, pouvait l'invoquer à bon droit, s'exprimait ainsi dans son discours d'ouverture : « Quel est le but de la statistique ? De rechercher sous l'empire de quelles lois et de quelles institutions, dans quelles conditions physiques et économiques le bien-être de l'homme est le plus complet, et à trouver la source du mal qui arrête l'humanité dans ses progrès. Le conseil et l'enseignement donné par le sage de l'antiquité à l'homme : « Connais-toi toi-même », s'adresse maintenant à la société entière. De plus, comme l'homme ne saurait atteindre son développement complet que dans la société organisée, la statistique se présente comme l'auxiliaire indispensable de tout organe de la vie politique et sociale. Ce n'est point, Messieurs, d'une conviction théorique que je m'inspire, mais bien d'une expérience personnelle et pratique que j'ai acquise comme président du conseil de l'Empire. » En effet, pour diriger une société ou une branche quelconque de l'administration publique, il faut connaître le mécanisme de la société et les mouvements intérieurs qui en constituent la vie ; pour guérir les maux dont elle est assaillie, il faut en compter et en mesurer les plaies. A mesure que les faits sociaux se compliquent et se multiplient, à mesure surtout que le progrès général

de la civilisation conduit les hommes à les étudier de plus près, à se rendre de chaque chose un compte exact, la science et la politique posent des questions à la statistique : c'est à la statistique à répondre.

Il est donc bon qu'un Congrès travaille à la stimuler et à la perfectionner. Mais là s'arrête l'action d'une assemblée de ce genre. Il faut que, dans chaque pays, des savants la cultivent, et la cultivent, malgré son apparente aridité, avec une ardeur digne d'une étude qui recèle sous ces chiffres plusieurs des secrets de la vie sociale ; car elle n'est pas de ces sciences qui peuvent sortir tout d'un coup du cerveau d'un homme de génie ; elle se forme lentement par des enquêtes multipliées, par des recherches méthodiques et patientes, par de longs calculs et par des efforts collectifs. En France, ce genre d'étude est médiocrement en honneur, et je ne connais que deux cours qui lui soient consacré, celui du Conservatoire des Arts et Métiers, et celui de l'École libre des sciences politiques. Le service de la statistique générale est moins bien doté en France que dans plusieurs grands États de l'Europe ; et, quels que soient le zèle et la science des fonctionnaires, on ne supplée pas au nombre quand il s'agit de dépouiller plusieurs milliers de documents.

Nous ne devons pas perdre de vue que la statistique, étude nouvelle, s'est beaucoup développée depuis vingt ans, et qu'elle tend à se développer chaque jour, parce que le besoin de connaissances précises sur les sujets dont elle s'occupe devient chaque jour plus grand ; qu'elle ne peut être faite d'une manière élevée et fructueuse qu'à la condition de s'étendre par la comparaison ; qu'il importe par conséquent d'en suivre le mouvement à l'étranger, de former des jeunes gens capables de la comprendre et de ne pas s'imaginer qu'un chiffre puisé sans discernement dans un recueil officiel équivaille à une connaissance ; il est, en effet, très-désirable que la France reste toujours au niveau des grandes nations par l'importance de ses publications officielles et par les travaux particuliers de ses savants. Elle a fourni plus d'un modèle à la statistique européenne ; qu'elle n'hésite pas à son tour à chercher des exemples chez ses voisins et des leçons dans les rapports du Congrès pour améliorer la science ; qu'elle donne un modèle de plus en présentant à la prochaine session un ou plusieurs des volumes de la statistique internationale dont elle est chargée, et en prouvant par une preuve irréfutable que l'œuvre n'est pas impossible.

E. LEVASSEUR.
de l'Institut.
